

Le L'Hermois

Budget de la commune

**Présentation du budget
2026 et des statistiques
des années précédentes**

Page 4

Chantier citoyen

**Le dernier chantier
citoyen : une charette,
un talus et une question**

Page 11

Frelon asiatique : le reconnaître et agir

**Quelques informations
essentiels sur les
frelons, dont la présence
ne cesse d'augmenter
sur notre territoire**

Page 14



**Le chantier de rénovation
énergétique de la mairie**

L'éditorial du maire

3

Le budget de la commune

4

Point sur l'avancée des travaux de la mairie

8

Inauguration de l'usine de traitement de l'eau potable

9

La nouvelle équipe municipale

10

Chantier citoyen

11

Le passage du tour à L'Herm

12

Vie communale

12

Frelon asiatique, le reconnaître et agir

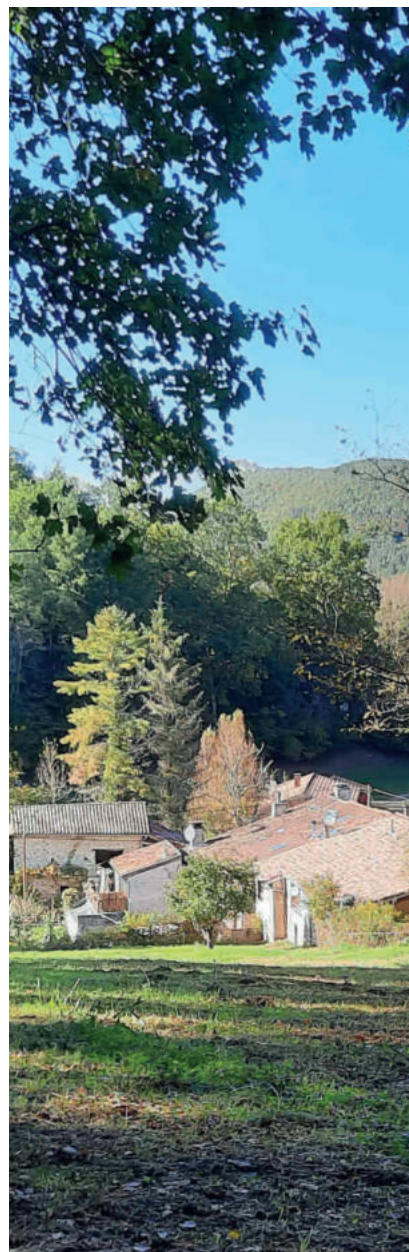
14

Ils nous ont quittés

15

Comité des fêtes

15





L'éDiTo

Voici le premier journal municipal de la nouvelle mandature, élue le 15 mars 2026. Je tiens tout d'abord à remercier les L'Hermoises et les L'Hermois pour leur participation à ce scrutin.

Comme à son habitude, ce journal se fait l'écho de l'ensemble des décisions prises en conseil municipal (budgets, travaux, etc.) et des actions menées sur notre commune. Nous concevons ce support le plus clairement possible afin de vous apporter des informations utiles. Depuis six ans, nous consacrons une large part du numéro de juillet au budget de la commune, qu'il s'agisse du budget de l'année en cours, voté en avril, ou de l'analyse de l'exercice précédent. Si notre capacité d'autofinancement reste un pilier de notre gestion, il est important de noter que ce chiffre s'érode, mécaniquement impacté par le décalage de deux ans dans le remboursement de la TVA ainsi que par la stagnation des dotations. Nous préservons, toutefois, une gestion financière rigoureuse et saine.

Soyez assurés que nous travaillons quotidiennement à rendre notre village toujours plus attractif, sans pour autant baisser la garde face aux difficultés qui peuvent surgir dans ce monde excessif et imprévisible.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Jean-Claude Serres, Maire de L'Herm

Le BuDGeT De La CoMMuNe

Budget prévisionnel 2024

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	78854	Atténuations de charges	0
Charges de personnels	65300	Produit des services	5300
Atténuations de produits	100	Impôts et taxes	108665
Autres charges de gestion courante	40310	Dotations et participations	64371
Charges financières	4658	Autres produits de gestion courante	33000.16
Charges exceptionnelles	0	Produits financiers	0
Dépenses imprévues	0	Produits exceptionnels	0
Virement à la section de fonctionnement	56514	Excédent de fonctionnement reporté	39869.84
opérations d'ordre entre sections	0		
Total	251206	Total	251206

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement d'emprunts	101231	Dotations fonds divers réserves	28590
Immobilisations incorporelles	6600	Subventions d'investissement	85213
Immobilisations corporelles	22440.86	Emprunts	131000
Travaux en cours	156000	Immobilisations corporelles	0
Restes à réaliser	0	Virement de la section de fonctionnement	56514
Solde d'exécution reporté	21645.14	opérations d'ordre entre sections	0
Dépenses imprévues	0	Solde d'exécution reporté	0
Opérations patrimoniales	30140	Opérations patrimoniales	0
Total	301317	Total	301317

En 2026, la section investissement de notre budget est principalement structurée autour du projet de rénovation énergétique de la mairie. Afin de piloter cette opération qui permettra de baisser le coût important de l'électricité supporté par la mairie (7 600 euros en 2025), la commune a contracté trois emprunts spécifiques : Un prêt relais destiné à couvrir le paiement des entreprises durant le chantier, dans l'attente du versement effectif des subventions qui représenteront 80 % du montant total des travaux ; un prêt complémentaire limité, remboursable sur 5 ans, visant à financer les 20 % restants à la charge de la commune ; et un prêt du montant de la TVA (TVA récupérable qui sera reversée à la mairie d'ici 2 ans).

Le budget 2026 intègre également d'autres investissements essentiels pour notre commune, notamment des travaux de voirie ainsi que la réalisation d'un nouveau columbarium, celui existant n'ayant presque plus d'emplacements disponibles. Il est à noter que l'installation des bâches à incendie restant à installer, initialement prévue cette année, a été reportée à l'exercice 2027 afin d'optimiser le calendrier des dépenses.

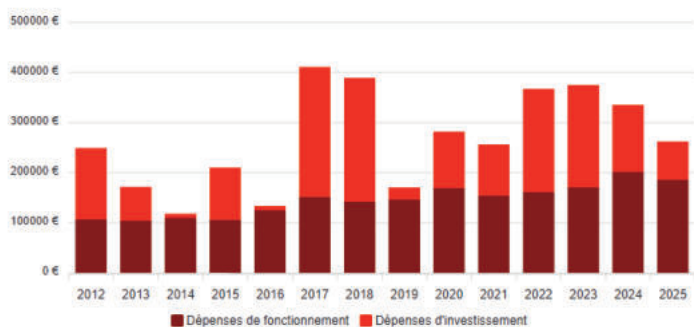
Pour soutenir ces investissements et faire face aux charges de fonctionnement, le conseil municipal a voté une légère augmentation des taux d'imposition foncière pour l'exercice 2026. Cette mesure se caractérise notamment par un ajustement du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui passe de 10,40 à 11,61, aux côtés d'une hausse modérée du taux du foncier bâti (passant de 35,81 à 35,99). Cette décision permet de sécuriser les ressources nécessaires au maintien de notre capacité d'action (voir schéma page 6 sur la capacité d'autofinancement).

Ce budget prévisionnel s'appuie également sur la maîtrise de nos charges de fonctionnement et sur le report des excédents vers la section investissement. Cette gestion nous permet de maintenir une dynamique malgré les contraintes de trésorerie imposées, notamment, par le décalage de deux ans des remboursements de TVA par l'État, ainsi que par les spécificités de gestion de la voirie par la communauté d'agglomération.

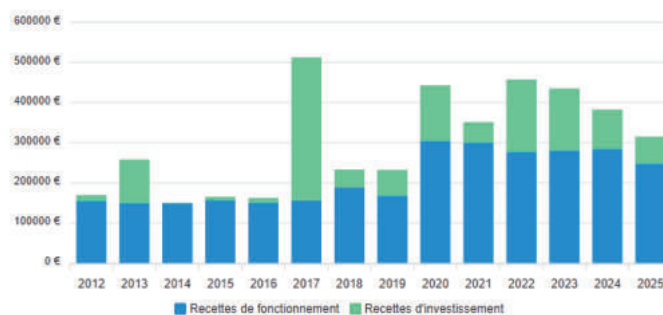
Le BuDGeT De La CoMMuNe

Pour mesurer si une commune est "étouffée" par son fonctionnement, on rapporte le cumul des charges de personnel et des charges financières aux recettes réelles de fonctionnement. Si ce ratio dépasse 50 à 60 %, la commune perd sa marge de manœuvre et devient une structure dédiée uniquement au paiement de ses charges fixes, incapable de porter de nouveaux projets sans alourdir la pression fiscale. Pour notre commune, avec 63 147 € de charges de personnel et 4 654 € de frais financiers pour un budget de fonctionnement de 185 946 €, le ratio s'établit à environ 36 %. Ce chiffre démontre une gestion saine et la commune conserve une marge pour ses investissements futurs sans être asphyxiée par des coûts structurels. Ce ratio devrait s'améliorer sur l'exercice 2026 puisque nous avons dû sur une partie de l'année 2025 payer 2 salaires pour le secrétariat afin d'assurer un tuilage dans le cadre du départ à la retraite de Patricia Hamon.

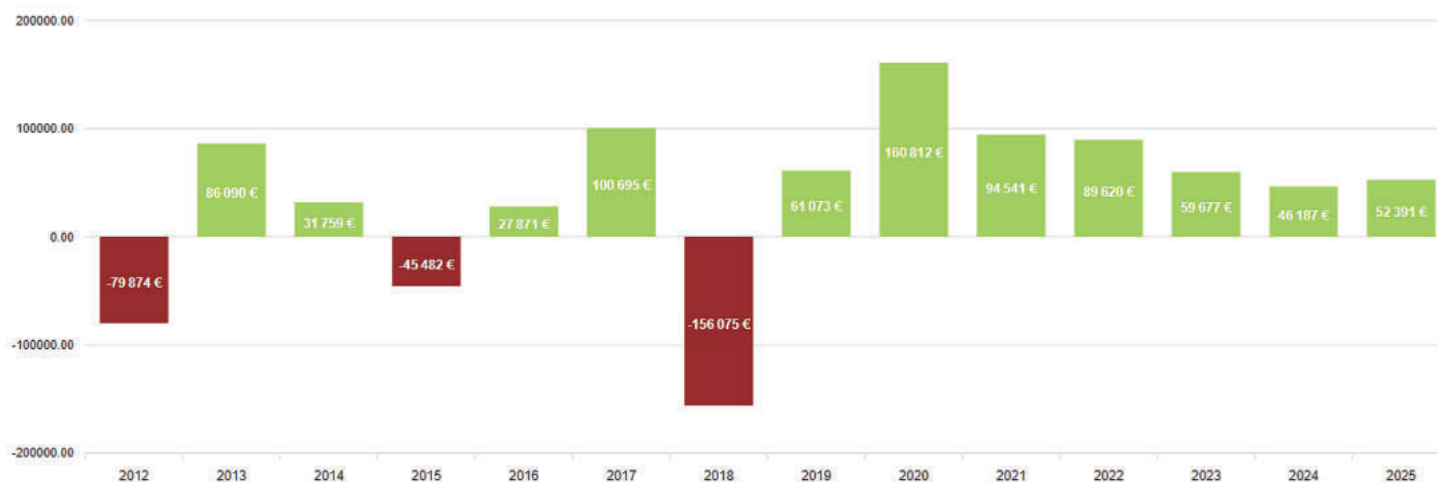
Evolution des dépenses



Evolution des ressources

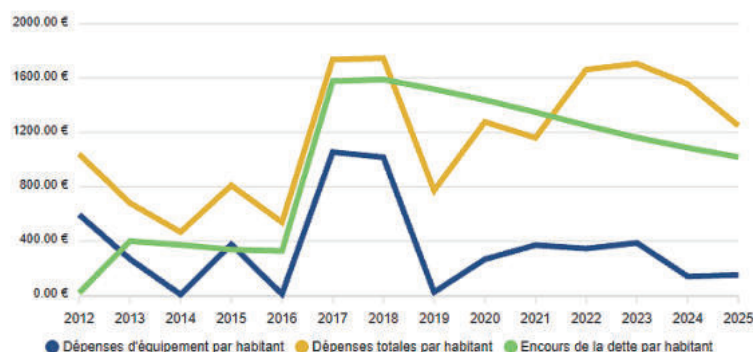


Évolution du solde annuel des dépenses et recettes (2012-2025)



Le graphique de l'évolution du solde annuel montre que nous parvenons à maintenir un résultat positif, permettant de dégager des reports d'excédents. Toutefois, nous notons que cette marge de manœuvre se stabilise à un niveau plutôt bas depuis 3 ans sous l'effet de l'inflation notamment, ce qui réduit mécaniquement la capacité d'autofinancement. La baisse des dépenses totales par habitant observée en 2025 résulte, principalement, d'un report des investissements de la rénovation de la mairie, entraînant ainsi une diminution logique de la dépense globale d'équipement pour cet exercice. Parallèlement, la commune doit faire face à une hausse des coûts de services essentiels, comme l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bords de route.

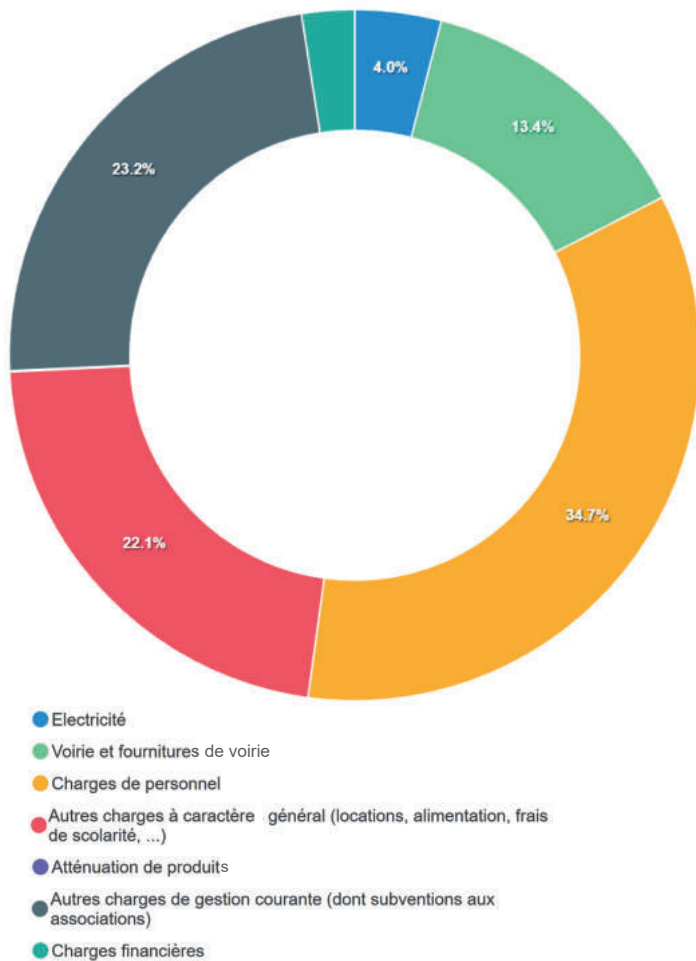
Ratios par habitant



Concernant les frais de scolarité, 2025 a été une année de transition entre les enfants partis au collège et ceux qui ne sont pas encore scolarisés. Si la hausse tarifaire imposée par la commune de Foix des frais de scolarité reversés par la mairie a pu être absorbée jusqu'ici, du fait de la baisse temporaire des effectifs en primaire, la situation va évoluer rapidement à la rentrée avec la scolarisation de plusieurs enfants entrant en maternelle (ce dont la municipalité se réjouit !)

Le BuDGeT De La CoMMuNe

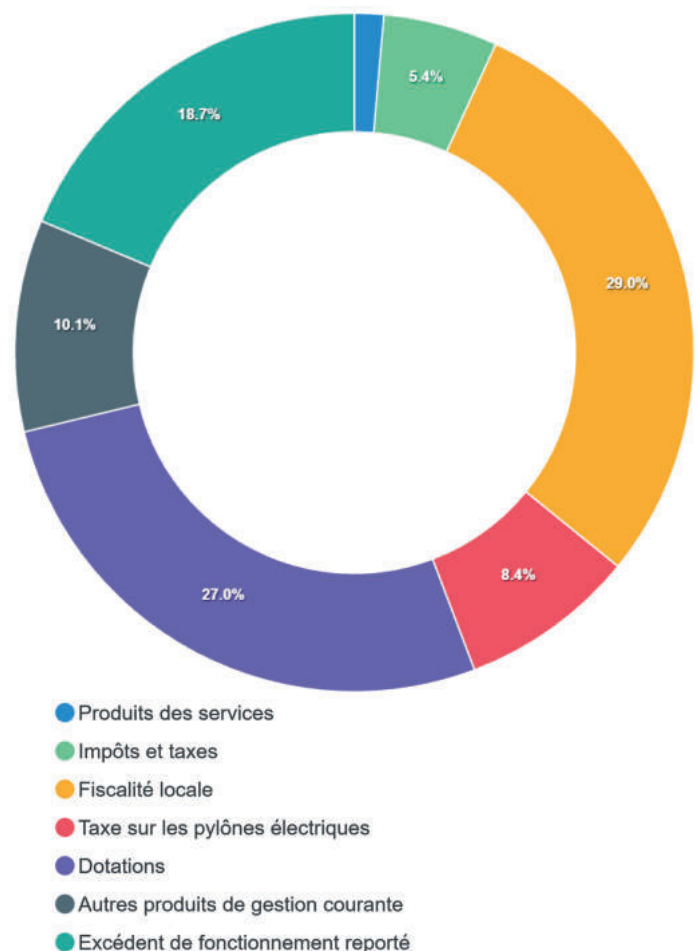
→ Répartition des dépenses de fonctionnement



Pour l'exercice 2025, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 185 946 euros. Cette année est marquée par une hausse notable des charges de personnel, nécessaire pour assurer le tuilage suite au départ à la retraite de notre secrétaire de mairie. L'entretien de la voirie constitue un poste essentiel, mobilisant des moyens importants pour l'entretien des routes ainsi que pour l'entretien régulier de nos espaces verts. Concernant la facture d'électricité, celle-ci est en baisse grâce à l'installation déjà effective des lampes de type LED sur l'ensemble de la commune ; cette dépense est appelée à diminuer encore davantage lorsque les travaux de rénovation énergétique de la mairie seront finalisés. Enfin, la section "autres charges de gestion courante" souligne notre engagement envers le tissu associatif local, notamment par notre soutien au comité des fêtes et, plus particulièrement, à l'association des parents d'élèves de l'Alsés. Cette subvention permet de financer la prise en charge de la moitié du coût de la cantine scolaire ainsi que 50% des frais de l'ALAE.

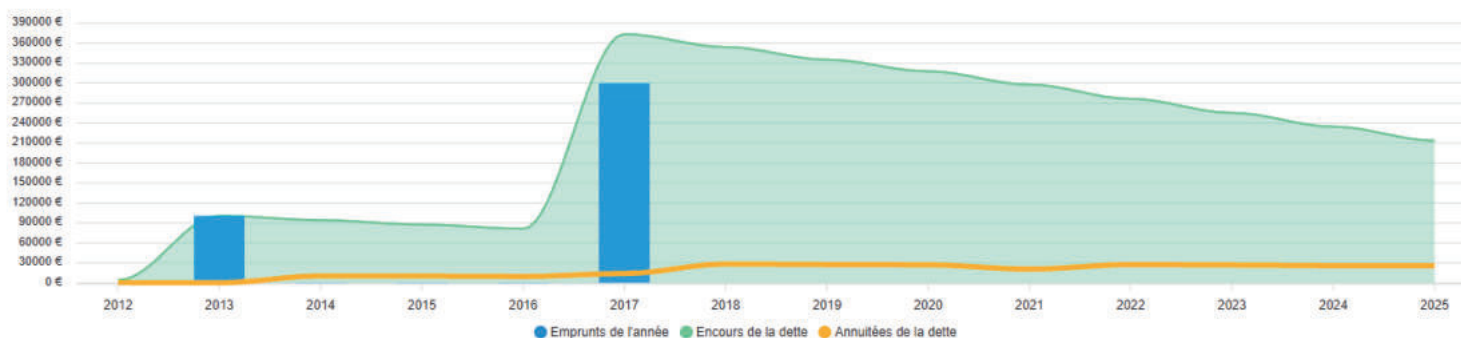
→ Répartition des recettes de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement devant s'équilibrer par obligation légale, les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 185 946 euros. Nos recettes reposent sur les revenus habituels de la commune : fiscalité locale, dotations de l'État, produits de gestion courante (notamment les loyers de nos quatre logements communaux) ainsi que les redevances liées aux pylônes électriques à haute tension. À ces ressources s'ajoute le report de l'excédent de l'exercice 2024. Ce report constitue une assise de trésorerie indispensable pour assurer le bon fonctionnement quotidien de notre collectivité. Il nous procure également la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos projets, notamment, en facilitant le recours à l'emprunt dans des conditions maîtrisées, ce que nous avons fait pour les travaux de rénovation de la mairie. Toutefois, nous demeurons vigilants car cet excédent tend à diminuer chaque année. Cette tendance nous impose une gestion rigoureuse pour maintenir notre capacité d'action et garantir la stabilité financière de la commune pour les exercices futurs.



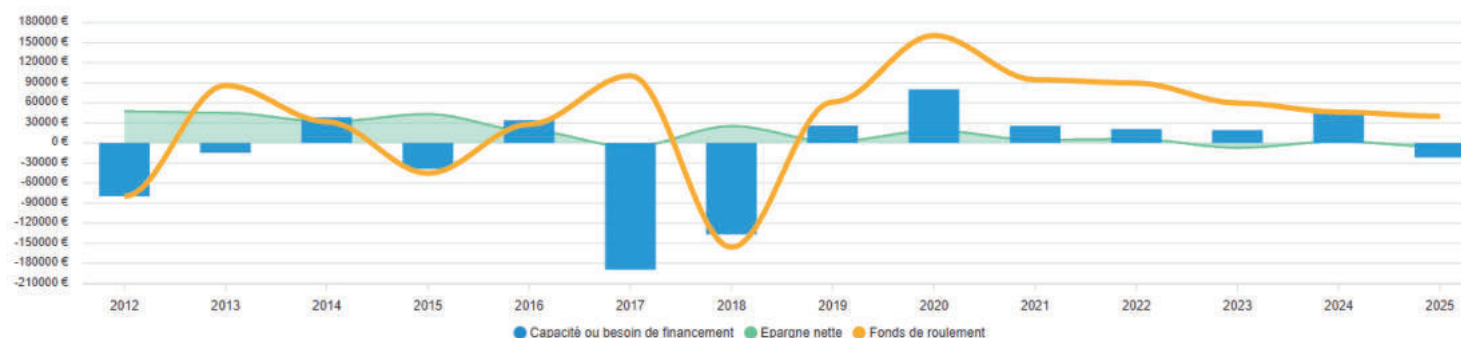
Le BuDGeT De La CoMMuNe

Encours de la dette, emprunts annuels et annuités



Depuis 2017 et la réhabilitation des logements de la place de la mairie, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt. Le remboursement de la dette s'est donc effectué de manière constante et prévisible depuis 2017. L'encours de la dette est passé de 373 569 euros à 213 708 euros en 8 ans. Pour l'exercice budgétaire en cours (2026), nous avons contracté trois nouveaux prêts : un prêt relais, permettant de régler les entreprises intervenant sur la rénovation de la mairie dans l'attente du versement des subventions (couvrant 80 % du montant des travaux), un second prêt couvrant les 20 % restants, dont le remboursement est limité et échelonné sur 5 ans, et un troisième permettant de payer la TVA (en attendant de la récupérer d'ici 2 ans).

Epargne nette, capacité ou besoin de financement et fonds de roulement



➔ **Epargne nette** : L'épargne nette est l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. En 2025, nous observons une érosion de cet indicateur qui bascule en territoire légèrement négatif, illustrant une réduction de notre marge de manœuvre après le paiement des annuités de la dette.

➔ **Capacité d'autofinancement** : Cet indicateur mesure notre aptitude à financer nos investissements et nos dettes à partir de nos ressources internes. Si notre capacité d'autofinancement reste un pilier de notre gestion, il est important de noter que ce chiffre est mécaniquement impacté par l'encaissement du remboursement de la TVA, qui intervient avec un décalage de deux ans. Cette temporalité spécifique explique, en partie, les variations observées sur cet exercice.

➔ **Fonds de roulement** : Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Budgétairement, le fonds de roulement est simplement le cumul des excédents et déficits. Bien que sa tendance globale affiche une légère baisse, il demeure en 2025 à un niveau qui reste satisfaisant pour assurer la sécurité financière de la commune.



PoiNT SuR L'aVaNCée DeS TRaVauX De La MaiRie

La première phase des travaux de rénovation énergétique de la mairie vient de s'achever. Cette première phase concernait le hall d'entrée de la mairie, le bureau des adjoints, le secrétariat et la salle commune. La seconde phase, plus rapide, concerne la salle du conseil municipal. Les travaux devraient s'achever courant août au plus tard.



Les travaux ont commencé par la dépose des menuiseries extérieures et des faux-plafonds existants, incluant, également, l'arrachage du revêtement de sol souple et divers percements pour le passage des gaines et des fluides. Les travaux ont ensuite porté sur la reprise des feuillures en périphérie des ouvertures, assurant une meilleure isolation thermique. Est venue ensuite l'installation de menuiseries extérieures en aluminium, conçues avec une rupture de pont thermique. Les baies vitrées installées sont équipées d'un vitrage isolant de type 4/20/4, tandis que les baies de passage bénéficient d'un vitrage isolant de sécurité 44.2/16/44.2. Ces installations offrent une performance énergétique élevée avec un coefficient UW de 1,3.



Avant de commencer les travaux, l'ancienne équipe municipale a dû transférer les archives et les meubles dans la salle des fêtes. La nouvelle équipe municipale, fraîchement élue (aidée par des habitants que nous remercions), a déménagé tout le secrétariat et le bureau des adjoints dans la salle du conseil le temps des travaux. Les peintres ayant fini et nettoyé le 2 juillet, une partie de l'équipe municipale et des habitants ont réinstallé le secrétariat et le bureau des adjoints pour libérer la salle du conseil où les peintres ont commencé à retirer le revêtement mural (très à la mode la moquette sur les murs dans les années 80...).

A l'intérieur du bâtiment un doublage thermique avec des panneaux isolants de 140 mm d'épaisseur et une résistance thermique de $R = 3,75$ ont été mis en place.



résistance thermique de $R = 3,2$ pour une épaisseur de 120 mm et $R = 6,5$ pour une épaisseur de 240 mm. Pour le système de chauffage et de ventilation, une pompe à chaleur air/air a été mise en place, comprenant une unité extérieure et des unités intérieures, ainsi que des réseaux de fluides, gaines et régulations par commandes programmables. Cette pompe à chaleur, avec un coefficient de performance (COP) de 5,69, fournit une efficacité énergétique optimale.

Un système de ventilation simple flux a également été installé, comprenant un réseau de gaines en acier, des bouches d'extraction à détection de présence, et un caisson VMC avec régulation électronique et moteur à basse consommation. Le système électrique a été mis aux normes et les luminaires (néons) remplacés par des LED. Les interrupteurs permettent de régler l'intensité lumineuse.



iNauGuRaTioN : uSiNe De TRaiTeMeNT D'eau PoTaBLLe

Vendredi 26 juin a eu lieu l'inauguration de l'usine de traitement d'eau potable située à la source du Sarrat. Pour rappel, cette structure en cylindre fait 14 m de diamètre et ne dépasse pas les 4 m au dessus du sol, une grosse partie du réservoir étant enterrée pour un impact paysager minimal. Cette usine de traitement permet d'avoir une eau potable en toute conformité. Le réservoir tampon de 200 m³ est beaucoup plus adapté que l'ancien qui n'en faisait que 3. Pour éviter de construire une autre usine de traitement pour la source de Fialettes, un système a été mis en place pour capter l'eau de cette source et l'acheminer à celle du Sarrat pour la traiter. Pour cela, des travaux conséquents ont été entrepris sur un important tronçon de la route de Restouil. L'usine est capable de traiter (essentiellement par ultra-filtrage, désinfection par rayonnement ultra-violet et traitement microbiologique par chlore gazeux) 270 m³ par jour, soit 13.5 m³ par heure. Depuis sa mise en service, nous n'avons plus rencontré de problème de turbidité de l'eau. Plusieurs communes bénéficient de cette eau potable : L'Herm, Arabaux, Gudas, Roquefort Les Cascades, Villeneuve Du Bosc et une partie de



Dalou. L'inauguration s'est faite en présence de Madame Téqui, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, les maires de L'Herm et d'Arabaux, l'adjoint au maire de St-Jean de Verges, 2 adjoints au maire de L'Herm (Gilles Baby et Martine Baby), Monsieur Patrick Rescanières, directeur du SMDEA, les membres du bureau du SMDEA, Madame Amélie Bert, directrice technique SMDEA, Madame Sandra Rodière, ingénieure SMDEA et les représentants des entreprises ayant réalisé cet ouvrage.

La NouVeLLe éQuiPe MuNiCiPaLe

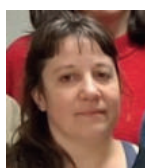


Le 15 mars dernier, les L'Hermoises et les L'Hermois ont témoigné leur confiance à la liste « Ensemble au service de notre village ». Malgré l'absence d'autres candidats et l'évolution du mode de scrutin, votre mobilisation a marqué votre attachement à la vie de notre commune. Lors du conseil municipal d'installation, qui s'est tenu le 20 mars, Jean-Claude Serres a été réélu maire de L'Herm. Il sera accompagné de ses trois adjoints : Gilles Baby, Martine Baby et Philippe Godard. Afin que chacun puisse facilement identifier ses interlocuteurs et savoir vers qui se tourner, nous vous présentons ci-dessous la composition complète de l'équipe municipale. Vous y trouverez la répartition des rôles, les membres des différentes commissions communales, ainsi que les élus délégués auprès des instances extérieures (Communauté d'Agglomération, PNR, syndicats...).



Jean-Claude Serres
Maire

Vice-président du SMDEA
Conseiller communautaire
Délégué et membre du bureau du SDE09



Maud Larrieu Darenne
Conseillère municipale

Déléguée suppléante Parc Naturel Régional
Commissions municipales :
Finances, Sentiers, Aménagements et cadre de vie



Joyce Donaldson
Conseillère municipale

Commissions municipales :
Communication, Sentiers, Aménagements et cadre de vie



Gilles Baby
1er adjoint

Conseiller communautaire suppléant
Commissions municipales :
Finances, Travaux, Communication, Logements



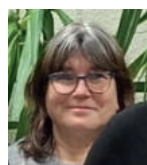
Cédric Bordenave
Conseiller municipal

Délégué suppléant CNAS
Commissions municipales :
Finances, Travaux, Sentiers, Aménagements et cadre de vie



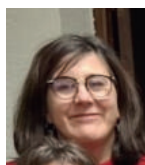
Alain Dedieu
Conseiller municipal

Commissions municipales :
Travaux, Sentiers



Martine Baby
2ème adjointe

Déléguée CNAS
Référente ARS
Commissions municipales :
Communication, Logements



Marilyne Serres
Conseillère municipale

Déléguée SMECTOM
Déléguée suppléante :
CNAS, AGEDI
Commissions municipales :
Finances, Travaux, Sentiers, Aménagements et cadre de vie



Aurélie Viovy
Conseillère municipale

Déléguée Ministère de la défense
Référente suppléante ARS
Commissions municipales :
Logements, Sentiers, Aménagements et cadre de vie



Philippe Godard
3ème adjoint

Délégué : Parc Naturel Régional, commission CLECT, AGEDI
Délégué suppléant SDE09
Commissions municipales :
Finances, Communication, Sentiers, Aménagements et cadre de vie



Laurent Wattez
Conseiller municipal

Commissions municipales :
Travaux, Logements

CHaNTieR CiToyeN

Le samedi 6 juin, une vingtaine d'habitants de L'Herm a répondu à l'appel de la municipalité pour une nouvelle journée d'action collective. Les bénévoles se sont retrouvés dès le matin pour deux missions distinctes. Un premier groupe a pris en charge le nettoyage et le débroussaillage du talus de l'église, pour dégager les ronces et la végétation qui envahissaient les lieux. En parallèle, une seconde équipe a œuvré à la rénovation d'une vieille charette donnée par la municipalité de Foix. Les habitants ont effectué les réparations nécessaires et ont repeint cette charette en bleu, sa couleur d'origine. Elle a été installée sur la place de la mairie pour accueillir prochainement des fleurs. Comme lors des précédentes éditions, la matinée s'est terminée par le traditionnel repas partagé, favorisant les échanges entre les habitants. La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur implication dans ce chantier citoyen. Ces chantiers sont ouverts à tous les habitants et chacun peut y participer selon ses compétences : n'hésitez pas pour le prochain...



Nous avons également profité de cette journée pour planter l'olivier offert par les enfants de Didier Davant, en souvenir de leur père malheureusement disparu cette année. Cet olivier a été planté à côté du terrain de foot, dans le prolongement des arbres fruitiers plantés par les enfants du village il y a 1 an et demi.

Le débroussaillage du talus de l'église a permis de mettre au jour une surprenante structure en pierre (sorte de tour, cf photo du bas), adossée au mur de soutènement du jardin du presbytère. La partie haute laisse deviner une vieille fenêtre. Il s'agit des anciennes toilettes extérieures des curés du village selon les anciens qui ont connu le talus de l'église il y bien longtemps. En revanche, la base de la structure nous intrigue. Les pierres y sont noircies et une ouverture apparaît tout en bas. Une partie de l'édifice étant enfouie sous la terre, nous pourrions imaginer un ancien four, mais l'ouverture actuelle reste trop étroite pour valider cette hypothèse. Cette construction, ou du moins sa base, semble être restée dissimulée depuis très longtemps. Si quelqu'un a une idée sur le sujet, nous sommes preneurs !



Le PaSSaGe Du TouR à L'HeRM

Notre village a eu le plaisir de voir passer le Tour de France cette année. Ce fut l'occasion d'un rassemblement convivial tout au long de la D1 pour voir passer la caravane du Tour et encourager les coureurs sous 40 °C. Beaucoup étaient très organisés, avec chaises, parasols et quelques pancartes. C'était un moment particulier, puisque le Tour traversait notre commune pour la toute première fois en 113 éditions. Ci-dessous, quelques photos de ce moment que l'on peut voir partout sur les routes du parcours du Tour, sauf que là, c'était à L'Herm...



Vie CoMMuNaLe

L'Herm fait désormais partie du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

Le conseil municipal du mandat précédent avait ratifié la nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, officialisant ainsi l'adhésion de notre commune. C'est désormais chose faite depuis le 1er mars 2026, date à laquelle l'État a officiellement entériné le nouveau périmètre du Parc. L'Herm intègre ainsi le réseau des 160 communes signataires, figurant parmi les 21 nouvelles localités à rejoindre cette dynamique territoriale. Par ailleurs, quatre communes (Bouan, Ferrières sur Ariège, Foix, Larnat) ont

été placées en "périmètre de classement potentiel", leur laissant la possibilité de rejoindre le Parc ultérieurement. Lors du premier conseil syndical du PNR qui a eu lieu le 26 mai, le Syndicat mixte du PNR a lancé plusieurs appels à projets à destination des communes pour mettre en œuvre la charte 2025-2040, avec une date limite de candidature fixée au 31 juillet 2026. Les domaines concernés sont très variés. L'Herm a pour l'instant candidaté aux dispositifs :

- Foncier et forêt : remobilisation des biens vacants boisés
- Patrimoine et paysages : chantiers de restauration (murets, prairies, cabanes)

Changement de secrétaire de mairie

Comme vous le savez, Patricia Hamon a fait valoir ses droits à la retraite mi-mars, après de nombreuses années (26 exactement) au service de notre commune. Stéphanie Baggio l'avait initialement remplacée pour prendre le relais, mais un changement de situation personnelle - son compagnon ayant été muté dans un autre département - l'a conduite à ne pas poursuivre ses missions parmi nous et le conseil municipal n'a pas souhaité prolonger son contrat jusqu'à son départ en août. Face à cette situation, l'équipe municipale a rapidement engagé une nouvelle procédure de recrutement. Après plusieurs entretiens, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Thomas Rivière, qui a officiellement pris ses fonctions le 15 juin dernier. Afin d'assurer une transition fluide et de permettre à Thomas de se familiariser avec la diversité des missions qui incombent au secrétariat, Patricia a très généreusement accepté de revenir en renfort deux jours par semaine, et ce pour une durée de deux mois afin d'assurer une formation à Thomas. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour cet engagement qui garantit la continuité du fonctionnement de la mairie. Nous souhaitons la bienvenue à Thomas Rivière.

Conseil municipal des jeunes

Depuis 5 ans, plusieurs enfants de L'Herm se sont réunis pour discuter avec les membres du conseil municipal afin de mettre en place des actions ou des aménagements sur notre commune (visite de la grotte, cabane à livres, chasse aux oeufs de Pâques, boîte à idées, table de ping pong, plantation d'arbres fruitiers et d'autres projets à concrétiser...). Le CMJ est désormais défini pour 3 ans (2 par mandat du conseil municipal). L'appel à candidature a été lancé fin mai et 8 enfants se sont portés candidats. Ainsi, Félicien, Silas, Eliot, Gabriel, Coline, Timaé, Clara et Mahé sont les nouveaux membres du CMJ. Ils se réuniront en septembre pour leur premier conseil. Contrairement aux précédents mandats, un maire du CMJ et un adjoint seront élus afin de faire le lien avec le conseil municipal.

Elections sénatoriales

Tous les 3 ans, la moitié des sénateurs est renouvelée par suffrage indirect, via un collège électoral composé d'autres sénateurs, de députés, et d'élus locaux (conseillers régionaux et départementaux, délégués de conseils municipaux,...). Cette année, 178 sièges seront remis en jeu sur les 348 sièges qui composent la totalité du Sénat. Il s'agit des sénateurs en poste depuis 2020, dont celui de l'Ariège, Jean-Jacques Michau. Ainsi, les mairies concernées devaient tenir un conseil municipal le 5 juin pour élire le délégué prenant part à ce vote et ses suppléants. Le conseil municipal a élu Jean-Claude Serres délégué. Les suppléants sont : Gilles Baby, Aurélie Viovy et Cédric Bordenave.

Questionnaire "aménagement du centre-bourg"

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres un questionnaire concernant les aménagements du centre-bourg (un questionnaire par personne de plus de 15 ans). Vous avez été nombreux à nous renvoyer vos réponses et nous vous remercions pour votre participation. Le traitement et l'analyse des réponses vont se faire d'ici fin août. Les résultats seront présentés lors de la commission municipale "aménagement et cadre de vie" en septembre. Nous organiserons en suivant une réunion publique à l'automne pour vous présenter les résultats de cette consultation et échanger ensemble pour faire avancer les travaux de réflexion de la commission.

Obligation légale de débroussaillage

Pour rappel, le débroussaillage est un dispositif fondamental en matière de prévention des incendies de forêt. L'ensemble du territoire de la commune de L'Herm est concerné par cette obligation légale de débroussaillage. Pour plus de précision quant à la zone que vous devez débroussailler, veuillez consulter la page du site internet de la mairie : <https://commune-lherm09.fr/debroussaillage.php>



Entretien de la voirie

Jean-Claude Serres, et Philippe Godard sont intervenus récemment pour boucher les nids-de-poule qui s'étaient largement dégradés sur le tronçon reliant le Pontet au Pont Noir. Ils ont été rejoints quelques jours plus tard par Gilles Baby pour effectuer le même travail entre Baragne et la Porte Sarrasine. En raison des contraintes budgétaires actuelles, la commune ne peut réaliser pour le moment que cet entretien direct mais nécessaire de la voirie.

FReLoN aSiaTiQue : Le ReCoNNaître eT aGiR

La présence d'insectes est un indicateur de la santé de notre environnement. Cependant, une confusion régulière entre plusieurs espèces d'hyménoptères entraîne souvent des erreurs d'appréciation, qu'il s'agisse de peurs infondées ou d'une méconnaissance des risques réels. L'installation du frelon asiatique sur notre territoire rend nécessaire une meilleure identification des insectes que nous côtoyons au quotidien. Savoir les distinguer est indispensable pour adopter les bons comportements, agir en conséquence, se protéger et protéger la biodiversité.

Le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) : Arrivé en France il y a deux décennies environ, le frelon asiatique s'est parfaitement adapté à notre climat. Il est légèrement plus petit que le frelon européen. Son corps est à dominante noire avec une large bande orange sur l'abdomen et un fin liseré jaune sur le premier segment. Ses pattes sont caractéristiques : elles sont jaunes à l'extrémité (pattes bicolores). Il est un prédateur redoutable pour les abeilles domestiques, qu'il capture en vol devant les ruches. Bien qu'il ne soit pas plus agressif envers l'homme que les autres hyménoptères, il devient très virulent si l'on s'approche de son nid.

Le Frelon européen (*Vespa crabro*) : Trop souvent confondu avec son cousin asiatique, le frelon européen est pourtant une espèce autochtone utile. Il est plus imposant, avec un corps aux tons roux et jaune. Son abdomen est jaune rayé de noir, et son thorax est roussâtre. Il est globalement pacifique, tant que l'on ne menace pas son nid. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas un grand consommateur d'abeilles. Au contraire, il joue un rôle de régulateur en chassant les mouches, les moustiques et d'autres insectes nuisibles. Il est donc un maillon essentiel de notre chaîne alimentaire locale. Il ne faut pas chercher à détruire ses nids sauf en cas de danger réel et immédiat.

La Guêpe commune (*Vespula vulgaris*) : Plus petite, jaune vif avec des rayures noires très marquées, son corps est totalement lisse, dépourvu de poils, contrairement à l'abeille. Attirée par la nourriture humaine, elle est un inconvénient lors des repas en terrasse. Cependant, son rôle de prédateur est utile au jardin en régulant d'autres populations d'insectes. La guêpe possède un dard lisse, ce qui lui permet de piquer à plusieurs reprises sans mourir, ce qui n'est pas le cas de l'abeille. Cependant, elle n'est pas agressive et ne pique que si elle se sent directement menacée.

L'Abeille domestique (*Apis mellifera*) : Elle est plus petite, trapue et velue. Sa couleur varie du brun orangé au noir. Sa présence est vitale pour la pollinisation de nos fleurs, de nos arbres fruitiers et de nos cultures. Elle n'est pas agressive. Elle ne pique que si elle se sent acculée. En cas de présence d'un essaim, ne paniquez pas : contactez un apiculteur local qui se fera un plaisir de le récupérer.

Comment identifier le nid des frelons asiatiques ?

Le Frelon asiatique : Il construit deux types de nids. Un « nid primaire » au printemps (souvent sous un abri, un rebord de toit, une boîte aux lettres) de la taille d'une balle de tennis. Puis, il migre souvent vers un « nid secondaire » imposant, situé très haut dans la cime des arbres, en forme de goutte d'eau ou de ballon, avec un orifice de sortie latéral.

Le Frelon européen : Il préfère l'obscurité. Vous le trouverez dans des cavités naturelles (troncs d'arbres creux), des nichoirs à oiseaux, ou des endroits sombres comme des greniers, des cheminées ou des hangars. Son nid est plus fragile, avec une ouverture située vers le bas.

Découverte d'un nid, que faire ?

- Ne vous approchez jamais du nid. Les frelons, surtout les asiatiques, perçoivent les vibrations et les mouvements brusques comme une agression. Si vous êtes à moins de 5 mètres, reculez lentement et sans gestes brusques.
- N'essayez jamais de détruire le nid vous-même (avec une perche, un jet d'eau, ou des insecticides vendus dans le commerce). C'est une erreur grave qui expose à des piqûres multiples et potentiellement dangereuses, car les frelons riposteront en masse pour défendre leur colonie.
- Si le nid est haut dans un arbre et qu'il n'y a pas de passage immédiat à proximité, il ne représente pas forcément un danger immédiat. Observez-le à distance pour confirmer l'espèce si possible.
- Contactez le secrétariat de la mairie. Nous pourrions alors vérifier si le nid est sur le domaine public (auquel cas l'intervention est à la charge de la commune). Si le nid est sur une propriété privée, la mairie vous orientera vers des entreprises spécialisées et certifiées qui interviennent avec des équipements de

protection adaptés et des produits respectueux de l'environnement. Ils sauront choisir le mode d'intervention approprié (perche télescopique, drone, ou intervention directe) pour éliminer la colonie sans mettre en péril la biodiversité environnante.

Les recettes de "pièges maison"

Les recettes de "pièges maison" utilisant des mélanges sucrés (bière, vin blanc, sirop) sont par nature non sélectives. Elles piègent et tuent indistinctement le frelon asiatique, mais aussi de nombreux insectes auxiliaires indispensables à la pollinisation, tels que les abeilles, les bourdons, les syrphes et d'autres espèces locales protégées. Plutôt que de mettre en place des pièges artisanaux dont les conséquences écologiques sont souvent négatives, il est conseillé de se concentrer sur la détection et le signalement des nids. La lutte collective et organisée, menée par des professionnels certifiés, reste la seule méthode efficace pour gérer les nids secondaires, qui sont les véritables foyers de développement du frelon asiatique.

J'appelle les pompiers ?

Les services d'incendie et de secours ne considèrent plus la destruction des nids d'hyménoptères comme une mission de service public prioritaire, sauf en cas de risque immédiat pour la sécurité des personnes. Dans la très grande majorité des cas, si les pompiers interviennent, cette prestation n'est pas gratuite et est facturée à l'administré. Il est donc préférable de faire appel à des entreprises spécialisées.

Source : Plateforme nationale d'information sur le frelon asiatique (Site officiel géré par le MNHN) et Rdroneconcept

iLS NouS oNT QuiTTés

Les membres du conseil municipal renouvellent toutes leurs condoléances aux familles et aux proches de :

Didier Davant, décédé le 28 janvier 2026

Francis Baby, décédé le 23 mars 2026

Maurice Olibou, décédé le 17 avril 2026

CoMiTé DeS FêTeS



Le programme de la fête de L'Herm

Vendredi 21/08 :

Début des festivités à 19h

Spectacle de feu burlesque à 20h30

Repas à 21h30 et soirée animée par le groupe Jo'n'Papas

Samedi 22/08 :

Concours de pétanque, animations pour les enfants et initiation équestre avec "En Selle" à partir de 14h

A partir de 19h, repas (cochon à la broche) avec en animation DJ Berny et sa soirée "Spartiate Tour 2026"

Dimanche 23/08 : Apéritif de la mairie à la fontaine de Carol (si le temps le permet) précédé d'un dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h00.

Réservation pour vendredi et samedi : 0676301570 ou 0647930771



L'HERM

commune.lherm09.fr